

DELIBERATION
DU
CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 22 MAI 2023

L'an deux mil vingt-trois, le lundi vingt-deux mai à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil municipal en séance publique. La séance a été intégralement retransmise en direct sur youtube. Elle est disponible sur le site de la commune.

Date de convocation :
Mardi 16 mai 2023

Mis en ligne :
Vendredi 26 mai 2023

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Présents : 18
Votants : 24
Quorum : 15

Présents : Mesdames, Messieurs BONNAFOUS Catherine, CAÏTUCOLI Christiane, DEGUILLARD Julie, GROSEIL-MOREAU Arlette, JOUAULT Jaroslava, JOURDAN Christiane, LEFEUVRE Gaël, MAHEO Aude, METAYER Chrystèle, PEROT Marlène, PIERRE Frédéric, POINTIER Vincent, RAOUL Gérard, SIMON Didier, SOUQUET Eric, THERAUD Carine, TORTELLIER Laëtitia, VAN CAUWELAERT Damien.

Procurations de vote et mandataires : ANDRE-SABOURDY Isabelle ayant donné pouvoir à MAHEO Aude, DORIA Anne ayant donné pouvoir à LEFEUVRE Gaël, GEZEQUEL Damien ayant donné pouvoir à GROSEIL-MOREAU Arlette, LE GUENNEC Jean-Michel ayant donné pouvoir à CAÏTUCOLI Christiane, LETENDRE Christophe ayant donné pouvoir à DEGUILLARD Julie, POINTIER Virginie ayant donné pouvoir à POINTIER Vincent.

Absents : DA CUNHA Manuel, LEJOLIVET Bertrand, VALLEE Priscilla, SERANDOUR Cyril, NOULLEZ Sébastien.

Monsieur POINTIER Vincent est nommé secrétaire de séance.

Mme Véronique COGEN-LE NOZER, Directrice Générale des Services, assure la fonction de secrétaire auxiliaire.

Le Conseil constate que les dispositions législatives concernant la convocation (en date du 16 mai 2023) et la note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération ont bien été remplies.

2023-56. Aménagement : Zac de la Vigne – phase 4 La Réauté – validation de la convention pour le raccordement des lots en fibre optique par orange

Rapporteur : Gérard RAOUL

VU l'avis favorable de la commission Aménagement Patrimoine Mobilité Accessibilité en date du jeudi 11 mai 2023,

Les travaux d'aménagement de la ZAC de la Vigne tranche 3 phase 4 Réauté sont en cours de réalisation, depuis le mois de mars 2023. Dans le cadre des travaux d'aménagements préparatoires, les concessionnaires de réseaux sont amenés à intervenir. Pour cela, des conventions sont nécessaires afin de déterminer les conditions physiques et financières de leurs interventions. L'aménageur (la commune) doit commercialiser les lots à bâtir viabilisés, notamment, raccordés au réseau de télécommunications.

La présente convention a pour objet de définir les modalités de réalisation des raccordements des lots en fibre optique par l'opérateur de télécommunications ORANGE.

Les études et travaux seront réalisés selon les prescriptions de l'opérateur. La commune de THORIGNÉ-FOUILLARD assurera l'ensemble des dépenses obligatoires à la réalisation des travaux de génie civil selon les règles en vigueur.

Messieurs SERANDOUR Cyril et NOULLEZ Sébastien ne prennent pas part au vote.

Le conseil Municipal **APPROUVE à l'UNANIMITE** la convention de raccordement aux réseaux de télécommunications, ci-annexée, par la pose de fibres optiques dans la ZAC de la Vigne tranche 3 – phase 4 Réauté,

**Pour extrait conforme,
Le Maire,
Gaël LEFEUVRE**

